

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports 2023-138 à 2023-142), Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Christian KERAUTRET, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON (pouvoir donné à Laurence LEVEE pour les rapports n°2023-123 à 2023-124)

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-126

**CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS D'INTERVENTION DES MEDECINS GENERALISTES DU CENTRE DE SANTE DE LA VILLE DE LANGUEUX EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DU CH2P – SITE DE LANGUEUX**

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la Cohésion Sociale, à la Santé et à la Dynamique Citoyenne

L'unité d'EHPAD Eugène GUENO, dépendante du CH2P, héberge des personnes âgées, résidents. Ceux-ci sont suivis sur la dimension médicale par leur médecin traitant.

Au regard de la démographie médicale, le plus souvent, à l'entrée en EHPAD, le médecin généraliste libéral, médecin traitant de la personne, fait valoir qu'il ne pourra plus assurer ce suivi médical.

Face à cette carence, l'entité juridique support de l'EHPAD, le CH2P, a sollicité les médecins généralistes salariés du Centre de Santé de la Ville de Langueux pour couvrir le suivi médical de cette population.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de recours au Centre de Santé par l'EHPAD.

Je vous invite à prendre connaissance du contenu de la convention et à :

- vous prononcer favorablement sur celle-ci ;

- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et l'ensemble des documents relatifs à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,

Langueux, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Richard HAAS

Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

